

MRC DU HAUT-SAINT-MAURICE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

PLAN D'ACTION

Novembre 1999

Volume 3



TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	1
1 MOYENS D'ACTIONS	3
1.1 Appui et reconnaissance	3
1.2 Implication et suivi	4
1.3 Demandes au gouvernement et à ses ministères et mandataires	5
1.4 Grandes affectations du territoire et document complémentaire	7
1.4.1 Moyens d'action reliés aux grandes affectations du territoire	8
1.4.2 Moyens d'action reliés au document complémentaire	9
1.5 Interventions et réalisations	10
1.6 Études et planification	11
1.7 Rencontres et concertation	13
1.8 Contrôle	14
2 FICHES DE PROJETS	15



Introduction

INTRODUCTION

À l'intérieur du processus de révision du schéma d'aménagement, la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) prévoit la réalisation d'un plan d'action en vue de la mise en oeuvre du schéma d'aménagement.

Comme le précise la LAU:

art. 7. Un schéma d'aménagement doit être accompagné:

1.1° d'un plan d'action, en vue de la mise en oeuvre du schéma, qui mentionne notamment les étapes de cette mise en oeuvre, les municipalités, les organismes publics, les ministres et mandataires du gouvernement et les autres personnes susceptibles de participer à la mise en oeuvre, les moyens prévus pour favoriser la coordination des actions de ces participants et, dans le cas de l'aménagement ou du réaménagement prioritaire prévu dans toute zone déterminée conformément au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 6, l'échéance prévue pour chaque étape de la mise en place des infrastructures et des équipements projetés.

Le contenu du plan d'action est relié aux orientations et aux objectifs d'aménagement du schéma. Il contient les éléments nécessaires pour favoriser la réalisation de projets, le partage des coûts, la mobilisation et la coordination des acteurs concernés et le respect des échéances.

Le plan d'action vise également à intégrer davantage à l'aménagement du territoire des perspectives relatives au développement socio-économique et à l'équilibre de l'environnement.

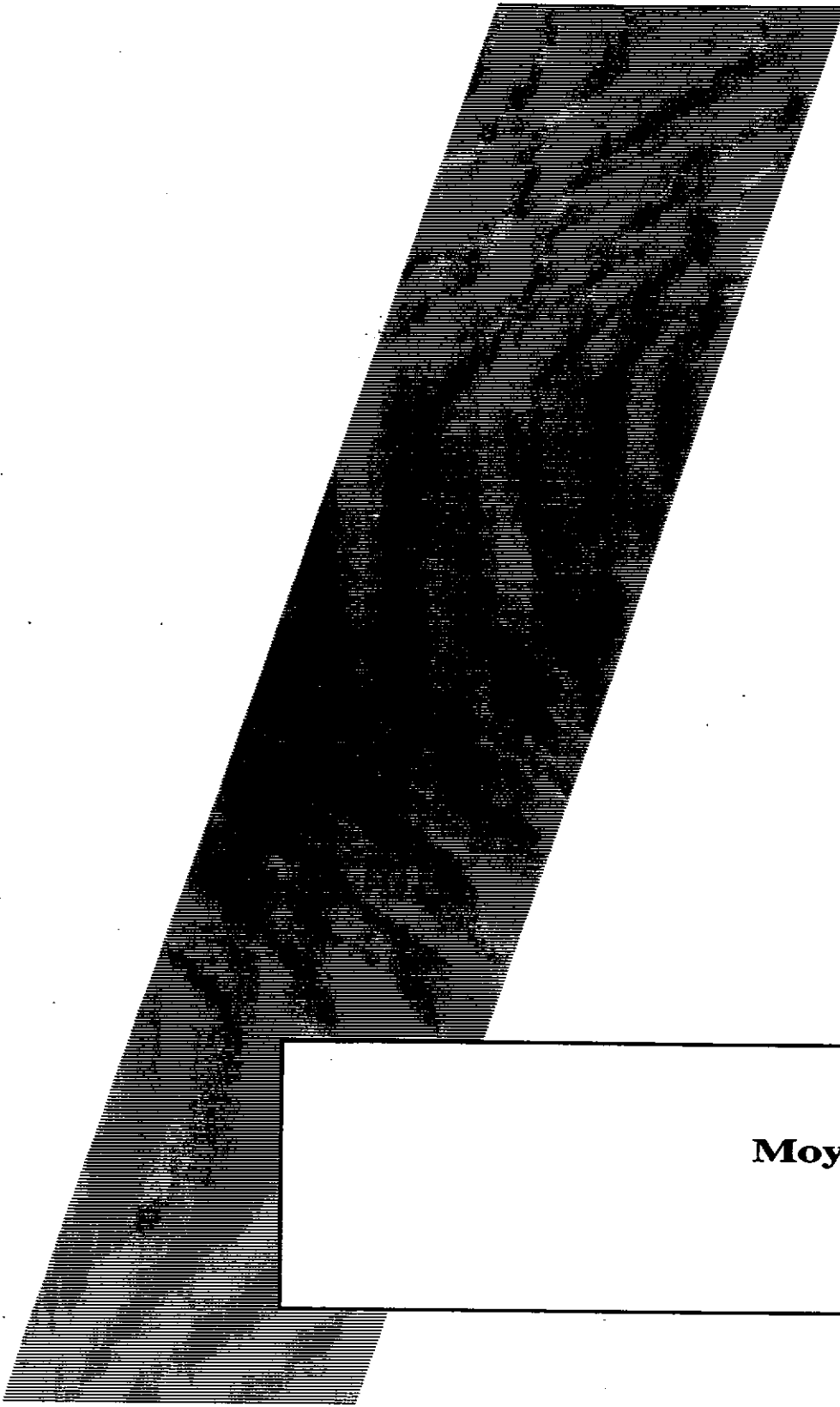
Le plan d'action identifie d'abord les interventions retenues pour mettre en oeuvre le schéma.

Ces interventions peuvent être celles de la MRC, de ses partenaires publics ou privés ou des actions conjointes.

Sans changer le contenu à tout moment, la MRC peut réviser annuellement son plan d'action et prendre en compte la progression des participants dans leurs interventions. D'autre part,

l'article 32 de la LAU prévoit que *"l'entrée en vigueur d'un schéma d'aménagement ne crée aucune obligation quant à l'échéance et aux modalités de réalisation des équipements et infrastructures qui y sont prévus."* La mise en oeuvre du plan d'action de la MRC peut être redevable à une bonne planification, à une concertation, à un leadership, à un rassemblement et une à mobilisation des partenaires, mais pas à une obligation légale de se conformer au contenu d'un document fixe.

La mise en oeuvre du schéma d'aménagement nécessite plusieurs interventions, étalées sur plusieurs années et qui font appel aux ressources humaines, techniques et financières de plusieurs acteurs. Les étapes des projets, découpées en interventions plus précises, peuvent se traduire en étapes dont certaines sont complétées dès la première année qui suit l'entrée en vigueur du schéma. La réussite du schéma dépend, en fin de compte, du succès de plusieurs petites interventions simples.



1

Moyens d'action

1 MOYENS D'ACTION

Afin de concrétiser et de préciser la portée des grandes orientations et objectifs retenus par le schéma d'aménagement, la MRC du Haut-Saint-Maurice entend mettre de l'avant une série de moyens d'action.

Ces moyens peuvent être regroupés en huit catégories :

- appui et reconnaissance ;
- implication et suivi ;
- demandes au gouvernement, à ses ministères et mandataires ;
- grandes affectations du territoire et document complémentaire ;
- interventions et réalisations ;
- études et planification ;
- rencontres et concertation ;
- contrôle.

Malgré l'abondance des moyens d'action que pourrait contenir le plan d'action, la MRC limite son choix aux interventions qui sont à la fois conformes à ses orientations, significatives par leurs effets et réalisables dans un horizon prévisible. Parmi l'ensemble des moyens retenus, certains sont priorisés et font l'objet d'un plan d'action détaillé devant conduire à leur réalisation.

Les moyens retenus au plan d'action proviennent également des attentes du milieu exprimées lors du processus de concertation entourant les différentes étapes de la révision du schéma d'aménagement.

1.1 Appui et reconnaissance

Les moyens d'action *appui et reconnaissance* retenus visent à reconnaître la mission et le travail réalisés par différents organismes qui oeuvrent dans des domaines ayant une incidence sur l'aménagement du territoire.

Ainsi, la MRC appuie les organismes suivants et reconnaît l'importance du travail qu'ils effectuent pour le développement régional.

- Industrie
 - La stratégie de développement régional
 - Les organismes socio-économiques du milieu: CLD, SADC, FONDEC, SOLIDE
 - La Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice
- Tourisme
 - Le plan directeur récréotouristique du Haut-Saint-Maurice
- Forêt
 - Le travail réalisé par la Table de concertation sur le développement durable du Haut-Saint-Maurice
 - La Table de concertation sur le développement durable comme le principal intervenant de la gestion intégrée des ressources naturelles
- Services
 - Le rôle régional du carrefour de santé et de services sociaux de la Saint-Maurice regroupant le centre hospitalier Saint-Joseph, le CLSC du Haut-Saint-Maurice ainsi que le Foyer Méritas desservant un vaste territoire et des régions éloignées.
 - L'importance et le caractère structurant des organismes communautaires et de travail bénévoles dans tous les domaines.

1.2 Implication et suivi

L'évolution de certains dossiers sectoriels peut avoir des effets non négligeables sur le développement de la MRC.

Le Conseil des maires de la MRC entend donc s'engager dans chacun des dossiers et les suivre de très près.

- Industrie
 - Assurer un approvisionnement adéquat en matière ligneuse pour les entreprises forestières de la région (CAAF)

- Améliorer le maillage entre les divers intervenants reliés au perfectionnement de la main d'oeuvre
- Assurer le maintien des services ferroviaires.
- **Tourisme**
 - Bonifier les retombées économiques en favorisant l'emploi et les achats de biens et services localement.
 - Soutenir les projets de rénovations et d'agrandissement des établissements commerciaux d'hébergement sur le territoire.
 - Améliorer l'entretien du réseau de sentiers de motoneige.
 - Favoriser le développement aérien de brousse.
 - Maximiser l'accessibilité aux plans d'eau.
- **Service**
 - Assurer le maintien des services ferroviaires de qualité pour tous les utilisateurs.

1.3 Demandes au gouvernement et à ses ministères et mandataires

Les mandats et les responsabilités de plusieurs ministères et mandataires du gouvernement provincial ont des répercussions directes sur l'aménagement du territoire de la MRC. On n'a qu'à penser aux nombreux règlements de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de la *Loi sur les forêts* et du *Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier*, au *Plan régional de développement de la villégiature (PRDV)*, etc. Afin de favoriser un meilleur aménagement de son territoire, la MRC formule certaines demandes au gouvernement.

- **Forêt**
 - À la lumière de l'acquisition et de l'évolution des connaissances, l'ensemble du cadre réglementaire du MRN, notamment sur les modalités de récolte et de dispersion des aires de coupe ainsi que sur les bandes de protection riveraines devraient être ajusté pour la MRC.

- Les différents outils de planification gouvernementale (carte d'affectation des terres publiques, PRDV, territoire de gestion du MEF, etc.) devraient être harmonisés.
 - Les plans annuels d'aménagement forestier devraient être inclus dans le processus de consultation prévu par la *Loi sur les forêts*.
 - Un processus de consultation publique devrait être prévu pour les grands propriétaires de boisés privés.
 - Les banques de données écoforestières incluant les paramètres fauniques que le MRN et le MEF auront défini dans le cadre du projet de gestion intégrée des ressources devraient être mises à la disposition de la MRC.
 - Un guide de reconnaissance des milieux physiques et des types forestiers, un guide sylvicole et des cartes écoforestières devraient être développés et fournis à la MRC.
 - La réglementation concernant la récupération des résidus de coupe pour le bois de chauffage devrait être assouplie. Un mécanisme d'entente entre les bénéficiaires de C.A.A.F., les municipalités, les zecs, les pourvoiries et les associations de villégiateurs devrait être établi. Les ententes pourraient s'appliquer également lors de la construction de chemin.
 - Des moyens devraient être mis en place pour que la politique et le cadre réglementaire du MRN découlant du document *Aménager pour mieux protéger l'avenir* soient respectés.
- Forêt et environnement
 - Une étude permettant d'analyser les effets économiques et biophysiques de la dispersion des coupes forestières sur toutes les ressources de la forêt devrait être réalisée.
 - Les entreprises devraient être supportées dans leurs demandes de certification environnementale.
 - Agriculture
 - Un soutien technique aux initiatives agricoles devrait être assuré.

- Environnement et qualité de vie
 - Une étude sur la possibilité de rendre conformes les équipements de gestion des déchets existants à la suite du projet de loi 51 du MEF devrait être réalisée.
 - On devrait s'assurer que les études réalisées dans le cadre de la demande d'utilisation d'un espace aérien de la MRC pour des essais de pilotage permettent de choisir un secteur n'entraînant aucun impact sur la population et la faune.
 - La cartographie officielle des habitats fauniques du MEF et la carte d'affectation des terres publiques du MRN devraient être harmonisées.
 - Réévaluer le contrôle et la gestion des eaux des rivières Croche et Bostonnais et mettre en place des ouvrages de régularisation des eaux de façon à réduire les dommages et inconvénients associés aux inondations.
- Énergie
 - Les TNO de la MRC devraient être reconnus au même titre qu'une municipalité locale gérée par la MRC et ainsi les modalités du programme de mise en valeur d'Hydro-Québec relatives à une municipalité devraient être appliquées à ce territoire.
 - Demander à Hydro-Québec de réaliser un plan de développement et de mise en valeur spécifique aux territoires de la MRC visés par les projets de développement hydroélectrique sur la rivière Saint-Maurice et proposer des mesures de compensation.
- Transport
 - Les équipements et infrastructures des aéroports existants devraient être améliorés.

1.4 Grandes affectations du territoire et document complémentaire

Les grandes affectations du territoire et le contrôle des usages compatibles à la vocation de chacune d'entre elles comptent parmi les moyens mis à la disposition de la MRC par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour mettre en application ses grandes orientations et ses objectifs d'aménagement.

Les moyens retenus par la MRC s'appliquant aux grandes affectations du territoire sont présentés à la section 1.4.1.

Le document complémentaire constitue également un autre outil permettant de mettre en oeuvre les grandes orientations et les objectifs d'aménagement de la MRC. Il contient un cadre

normatif couvrant certains aspects de ceux-ci. Les moyens d'action reliés au document complémentaires sont décrits à la section 1.4.2.

1.4.1 Moyens d'action reliés aux grandes affectations du territoire

- Organisation du territoire
 - Restreindre la formation de nouveaux hameaux et l'étalement urbain sur le territoire de la MRC.
 - Utiliser à leur pleine capacité les équipements et les infrastructures en place.
 - Attribuer au territoire des affectations en fonction des utilisations actuelles et projetées et des potentiels et contraintes.
 - Favoriser le développement des secteurs commerciaux et de services existants.
- Services
 - Contrôler les implantations commerciales et de services hors des périmètres d'urbanisation.
 - Favoriser la mise en place locale d'équipements et d'infrastructures pouvant mieux desservir la population.
- Environnement et qualité de vie
 - Déterminer les usages compatibles avec les habitats et refuges fauniques, les territoires d'intérêt, les réserves écologiques, les sites fauniques, etc.
- Agriculture
 - En territoire agricole, permettre seulement les activités non agricoles compatibles avec l'agriculture et la sylviculture.

1.4.2 Moyens d'action reliés au document complémentaire

- **Organisation du territoire et transport**
 - À Rivière-aux-Rats et au site Vallières, prévoir un plan d'aménagement et harmoniser les usages et constructions en fonction de la vocation de ces secteurs.

- **Tourisme**
 - Harmoniser le contrôle des usages en bordure de la rivière Saint-Maurice
 - Maintenir la qualité esthétique du paysage.
 - Préserver un encadrement visuel en bordure de la rivière Saint-Maurice.

- **Forêt**
 - Assurer la mise en valeur de la forêt privée par la mise en place d'un cadre réglementaire approprié.

- **Transport**
 - Inclure au document complémentaire des dispositions relatives à la largeur d'accès maximum, la localisation des accès, les permis d'accès et le lotissement en bordure du réseau supérieur du MTQ.

- **Environnement et qualité de vie**
 - Élaborer un cadre normatif et une cartographie officielle pour les zones inondables.
 - Assouplir les normes de lotissement.
 - Établir des mesures de protection riveraine, de contrôle de la construction ainsi que des périmètres de protection afin de protéger les sources d'eau potable.

- Protéger les territoires d'intérêt:
 - . encadrement visuel ;
 - . protection ;
 - . reconnaissance ;
 - . sauvegarde et mise en valeur.

1.5 Interventions et réalisations

Le développement de la MRC nécessite la concrétisation de certaines interventions et réalisations. Celles-ci permettront d'ajouter des équipements et infrastructures nécessaires à l'essor de la région et essentiels au bien-être de la population.

- Transport, industrie et tourisme
 - S'assurer que le plan stratégique d'intervention sur la route 155, déposé par le MTQ en avril 1997, se réalise dans les meilleurs délais.
 - S'assurer que l'étude d'opportunité du MTQ sur l'état de la route de Lac-Édouard se réalise dans les meilleurs délais.
- Transport, industrie et organisation du territoire
 - Promouvoir le prolongement de la route 25 entre Sanmaur et Parent (route La Tuque/Mont-Laurier).
- Environnement
 - Améliorer la gestion des déchets dans les TNO.
- Services
 - Mettre en place un service d'avion-ambulance par le CLSC.
 - Améliorer les services préhospitaliers d'urgence.
 - Favoriser le devancement des travaux de modernisation du réseau de téléphonie.

1.6 Études et planification

La réalisation de certains projets relatifs à l'aménagement du territoire, au développement socio-économique et à l'équilibre de l'environnement nécessite des études afin de bien cibler les possibilités de réalisation, de bien utiliser les ressources du milieu et d'évaluer les contraintes budgétaires.

Afin de bien planifier l'aménagement et le développement de son territoire, la MRC prévoit la réalisation de certaines études venant supporter la mise en oeuvre des grandes orientations et des objectifs d'aménagement du territoire. Ces études pourront être réalisées par la MRC, ses partenaires publics ou privés ou par des actions conjointes.

- **Tourisme**
 - **Entreprendre des démarches auprès du ministère de la Culture et des Communications afin de vérifier le potentiel patrimonial des éléments d'intérêt historique de la MRC.**
 - **Élaborer une politique d'affichage le long de la route 155 et des circuits touristiques en collaboration avec le public.**
 - **Intégrer, à des circuits touristiques, les sentiers de portage aménagés lors du nettoyage de la rivière Saint-Maurice à la suite de l'arrêt du flottage du bois.**
 - **Identifier et protéger les circuits et endroits naturels spécifiques et sélectionner les sites à mettre en valeur.**
 - **Identifier au schéma les cours d'eau et les lacs à enjeu régional et prévoir un encadrement naturel approprié.**
 - **Identifier les sources de dégradation visuelle.**
- **Tourisme et forêt**
 - **Évaluer les possibilités d'établir un partage équitable du coût des infrastructures en fonction des utilisations et des bénéfices retirés (partage équitable des coûts d'entretien et d'amélioration du réseau de chemins forestiers).**
 - **Harmoniser le PRDV et la mise en place d'infrastructures routières et d'accès aux plans d'eau dans les territoires les plus accessibles.**

- **Tourisme et environnement**
 - Identifier les zones et les endroits où l'on pourrait observer certaines espèces fauniques et sélectionner les sites à mettre en valeur.

- **Tourisme, environnement et forêt**
 - Évaluer les possibilités de mise en valeur du territoire séparant les deux réserves écologiques de Lac-Édouard.

- **Environnement**
 - Élaborer un plan directeur de gestion des déchets qui favorise la réduction à la source et la valorisation des résidus.
 - Obtenir une analyse des coûts de fermeture et de suivi du lieu d'enfouissement sanitaire actuel.
 - Inventorier les anciens sites et les sites actuels d'extraction de sable et de gravier.
 - Réaliser une étude sur les contraintes anthropiques et les répercussions sur le milieu.

- **Transport et forêt**
 - Évaluer les moyens alternatifs du transport du bois au transport routier (ex.: voie ferrée).
 - Tenir compte de l'effet structurant du réseau routier forestier existant ou projeté dans la planification de nouveaux chemins prévus dans les plans d'aménagement forestier (CAAF).

- **Forêt**
 - Évaluer les possibilités de mise en place de projets en forêt publique ou privée dans le cadre du concept de forêt habitée.

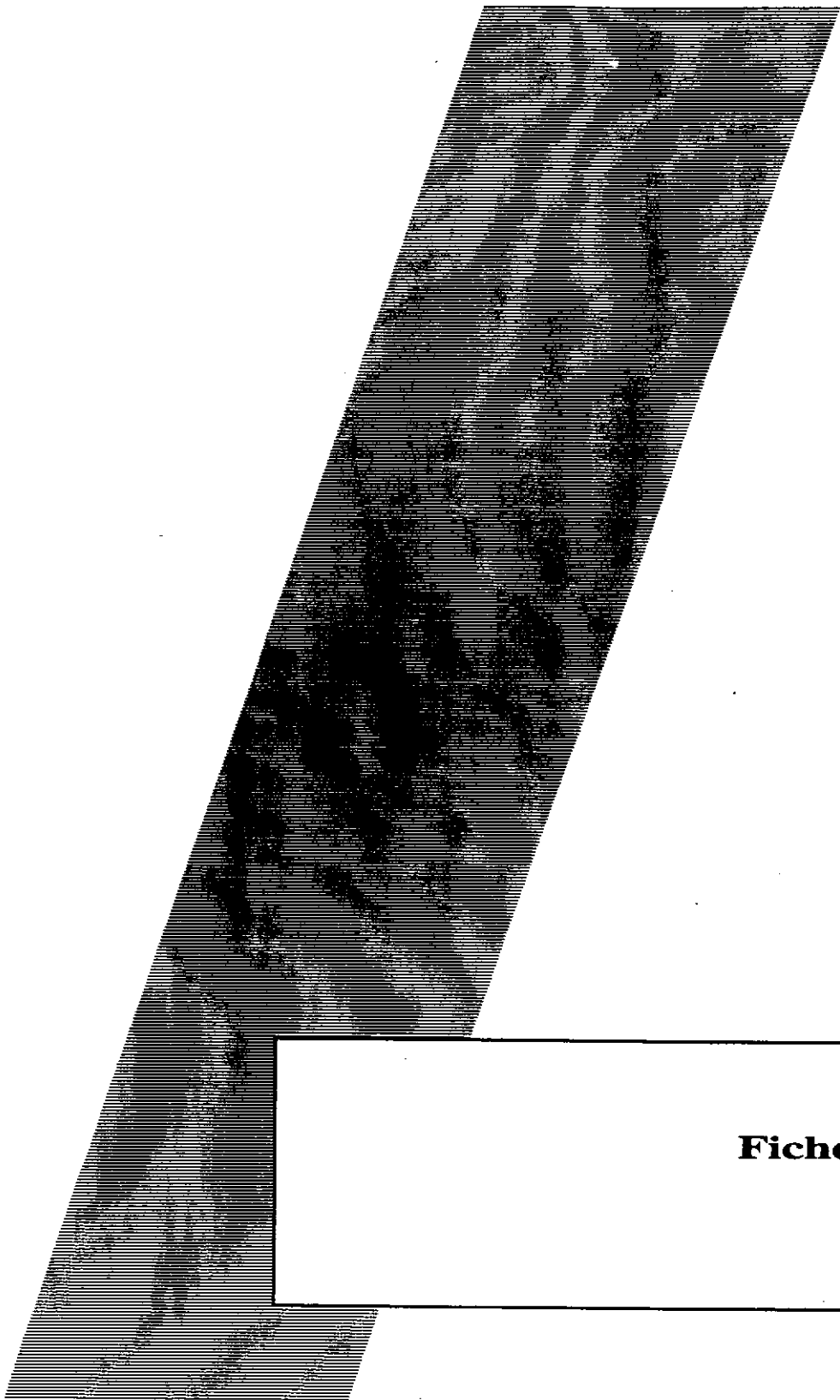
- Organisation du territoire
 - Évaluer les impacts de l'offre du gouvernement du Québec dans le cadre des revendications territoriales atikamekw sur les utilisateurs du territoire de la MRC et sur la fiscalité municipale.
 - Évaluer les impacts de la gestion des terres publiques par la MRC dans le cadre du projet de décentralisation du gouvernement du Québec.
- Agriculture
 - Identifier des créneaux de marché spécifiques à la MRC.
- Énergie
 - Inventorier les petits cours d'eau ayant un potentiel de développement hydro-électrique.
- Énergie, forêt et environnement
 - Évaluer le potentiel d'utilisation des écorces et résidus de bois pour une usine de cogénération au site Vallières.

1.7 Rencontres et concertation

La concertation est avant tout un processus qui favorise les échanges entre les différents partenaires de la MRC et qui permet de bien s'entendre sur le partage des tâches ou des responsabilités en plus de voir à une utilisation harmonieuse et polyvalente des ressources du territoire.

Ainsi, la MRC reconnaît l'importance d'une bonne concertation entre les différents intervenants du territoire et se propose d'intervenir dans les dossiers suivants :

- Tourisme, forêt et transport
 - Élaborer un cadre de rencontres et d'ententes entre les usagers de la ressource naturelle.



2

Fiches de projets

- Informer, consulter et faire participer aux décisions toute la gamme des utilisateurs de la forêt.
- Tourisme
 - Supporter le MEF et le MRN dans leur démarche d'élaboration et de mise en application d'un protocole d'entente bipartite relatif aux problèmes de cohabitation entre pourvoyeurs, permissionnaires et villégiateurs.
- Forêt
 - Créer un comité de gestion des ressources.

1.8 Contrôle

Les moyens de contrôle permettent la mise en application des différents cadres normatifs prescrits par les municipalités ou le gouvernement. L'immensité du territoire complexifie l'application de la réglementation municipale et provinciale et entraîne des coûts de déplacements importants pour l'inspection.

La MRC considère qu'il est important d'harmoniser les moyens de contrôle du territoire.

- Organisation du territoire
 - Évaluer les possibilités d'instaurer un service élargi d'inspection dans les TNO en associant les ministères concernés.
- Forêt
 - Élaborer un cadre d'analyse des plans d'aménagement forestier (CAAF).

2 FICHES DE PROJETS

Parmi l'ensemble des moyens d'action énumérés à la section précédente, la MRC du Haut-Saint-Maurice a priorisé certaines interventions qui font l'objet d'un plan d'action détaillé devant conduire à leur réalisation. Ces derniers sont présentés sous forme de fiches dans les pages qui suivent.

Dans chacune des fiches, le projet est d'abord identifié et référence est faite aux orientations et objectifs d'aménagement visés. La première colonne de la fiche indique les grandes étapes de sa réalisation. La deuxième nomme les participants à l'exécution de chacune des étapes. La troisième colonne énumère les moyens prévus pour favoriser la coordination des actions des participants alors que l'échéance prévue pour chaque étape de la démarche de réalisation ainsi que la localisation des interventions retenues sont présentées respectivement dans les quatrième et cinquième colonne de la fiche.

PROJET 1 : ■ **Plan stratégique d'intervention sur la route 155, MTQ - avril 1997
(en voie de réalisation)**

OBJECTIF : ■ **S'assurer que le plan stratégique d'intervention du ministère des Transports, sur la route 155, se réalise
dans les meilleurs délais**

ÉTAPES	PARTICIPANTS	MOYENS DE COORDINATION	ÉCHÉANCE	LOCALISATION
- Assurer le suivi du plan stratégique d'intervention sur la route 155 réalisé par le MTQ	- MRC - Municipalités concernées - MTQ - Chambre de commerce - Conseil du Travail	- Le MTQ informe les participants	En cours	Route 155

PROJET 2 : ■ **Étude d'opportunité sur l'état de la route de Lac-Édouard
(en voie de réalisation)**

OBJECTIF : ■ **S'assurer d'un réseau routier de qualité, reliant les différentes communautés du territoire de la MRC**

ÉTAPES	PARTICIPANTS	MOYENS DE COORDINATION	ÉCHÉANCE	LOCALISATION
- Assurer le suivi et la réalisation de l'étude d'opportunité proposée par le MTQ	- Municipalité de Lac-Édouard	- Rencontre	Printemps 2000	Route du Lac Edouard R0-410
- Obtenir les préoccupations et attentes du milieu sur l'étude d'opportunité proposée par le MTQ	- Municipalité de Lac-Édouard	- Présentation et suivi	Été 2000	
- Proposer des solutions s'il y a lieu	- Municipalité de Lac-Édouard	- Rencontre	Été 2000	
- Élaboration du plan stratégique d'intervention par le MTQ	- MTQ	- Présentation et suivi	Automne 2000	
- Mise en oeuvre et suivi	- MTQ	- Rencontre	Hiver 2001	

PROJET 3 : ■ **Promouvoir le prolongement de la route 25 entre Sanmaur et Parent**

OBJECTIF : ■■ **Faciliter les échanges entre les diverses communautés de la MRC**

ÉTAPES	PARTICIPANTS	MOYENS DE COORDINATION	ÉCHÉANCE	LOCALISATION
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les intervenants - Maître d'oeuvre - Études préliminaires <ul style="list-style-type: none"> . mise à jour des données . justification du projet . conception technique préliminaire - Obtenir un accord de principe du gouvernement et des garanties de financement - Élaborer un protocole d'entente entre les partenaires: <ul style="list-style-type: none"> . responsabilités techniques . responsabilités financières - Plans et devis - Appels d'offres - Coordination et suivi des travaux de construction - Inauguration 	<ul style="list-style-type: none"> - MRC - Municipalité de Parent - Kruger - Corporation de développement durable de la MRC du Haut-Saint-Maurice - Consultant externe - MRC - MRN - Compagnies forestières - Autres usagers - Consultant externe - Selon le protocole d'entente - Selon le protocole d'entente - Les intervenants et le maître d'oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre - Rencontre - Rencontres périodiques - Présentation et suivi de l'étude - Rencontres de suivi - Rencontres périodiques - Présentation et suivi de l'étude - Ouverture publique des soumissions - Réunion de chantier 	<p>Sur un horizon de cinq ans</p>	<p>Sur le territoire visé</p>

PROJET 4 : ■ **Entreprendre des démarches auprès du ministère de la Culture et des Communications afin de confirmer le potentiel patrimonial des éléments d'intérêt historique de la MRC**

OBJECTIF : ■ **Protéger et valoriser les sites et bâtiments historiques**

ÉTAPES	PARTICIPANTS	MOYENS DE COORDINATION	ÉCHÉANCE	LOCALISATION
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les intervenants - Former un comité de coordination - Élaborer un protocole d'entente: <ul style="list-style-type: none"> . responsabilités techniques . responsabilités financières - Présentation d'un devis d'étude de potentiel patrimonial ou reconnaissance par la MRC - Réalisation de l'étude de potentiel: <ul style="list-style-type: none"> . engagement d'un consultant ou d'un contractuel . coordination et suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - MRC - Municipalités concernées - MSC - MRC - MCC - Société d'histoire - Municipalités concernées - MCC - Municipalités concernées - MCC - Municipalités concernées - Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre - Rencontre - Rencontres de coordination et de suivi - Rencontre - Rencontres périodiques 	<ul style="list-style-type: none"> Automne 2000 Automne 2000 Hiver 2001 Hiver 2001 Hiver 2001 	<ul style="list-style-type: none"> Sur les éléments culturels visés

PROJET 5 : ■ **Gestion des droits fonciers sur les terres publiques**

OBJECTIF : ■ **Évaluer les impacts de la gestion des terres publiques par la MRC dans le cadre du projet de décentralisation du gouvernement du Québec**

ÉTAPES	PARTICIPANTS	MOYENS DE COORDINATION	ÉCHÉANCE	LOCALISATION
- Former un groupe de travail	- MRC - MRN - UMRCQ	- Rencontre	Automne 2000	Sur l'ensemble du territoire de la MRC
- Définir les objectifs visés et proposer des solutions au MRN	- MRC - UMRCQ - MRN	- Rencontre	Automne 2000	
- Proposer un protocole d'entente au MRN	- MRC - UMRCQ	- Rencontre	Hiver 2000-2001	
- Mise en oeuvre et suivi	- MRC	- Rencontre	Printemps 2001	

PROJET 6 :

- **Comité de gestion des ressources**

OBJECTIF :

- **Favoriser la mise en valeur intégrée des ressources naturelles**
- **Favoriser une utilisation harmonieuse et polyvalente de chacun des potentiels naturels de la forêt dans un cadre environnemental de qualité et dans le respect des objectifs et des intérêts de chacun**

ÉTAPES	PARTICIPANTS	MOYENS DE COORDINATION	ÉCHÉANCE	LOCALISATION
- Identifier les intervenants	- MRC	- Rencontre du conseil de la MRC	Automne 2000	Sur l'ensemble du territoire de la MRC
- Déterminer le mandat du comité de gestion des ressources	- MRC	- Rencontre	Automne 2000	
- Établir les tâches du comité de gestion des ressources	- MRC	- Rencontre	Automne 2000	
- Former le comité de gestion des ressources	- MRC	- Rencontre	Automne 2000	
- Établir les règlements de fonctionnement du comité de gestion des ressources	- Comité de gestion des ressources	- Rencontre	Automne 2000	
- Élaborer un cadre d'analyse des projets et interventions en milieu forestier	- Comité de gestion des ressources	- Rencontre	Hiver 2001	
- Mise en oeuvre et suivi	- Comité de gestion des ressources	- Rencontre	Automne 2001	

PROJET 7 : ■ **Partager le coût des infrastructures en fonction des utilisateurs et des bénéfices retirés (partage équitable des coûts d'entretien et de réfection du réseau de chemins forestiers)**

OBJECTIF : ■ **Prévoir un réseau routier forestier qui puisse favoriser la mise en valeur de toutes les ressources et de tous les intérêts des utilisateurs**

ÉTAPES	PARTICIPANTS	MOYENS DE COORDINATION	ÉCHÉANCE	LOCALISATION
- Identification des intervenants	- MRC - Les mandataires de CAAF et les autres utilisateurs	- Rencontre	Selon les projets présentés	Sur le territoire visé
- Élaboration d'un cadre de rencontre	- MRC	- Rapport au Conseil de la MRC		
- Élaboration d'un mécanisme de partage des coûts d'entretien et d'amélioration: · aspects administratifs · aspects juridiques	- MRC	- Rapport au Conseil de la MRC		
- Préparation de l'accord de principe	- MRC - Les mandataires de CAAF et les utilisateurs	- Dépôt des ententes aux bureaux de la MRC		
- Mise en oeuvre et suivi	- MRC - Les mandataires de CAAF et les autres utilisateurs	- Rencontres de suivi		

N.B. : La MRC favorisera le projet de réfection de la route 10 (RO-450) comme expérience pilote.

PROJET 8 : ■ **Élaborer un plan directeur de gestion intégrée des déchets qui favorise la réduction à la source et la valorisation des résidus**

OBJECTIF : ■ **Réduire la quantité des déchets domestiques acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire régional.**

ÉTAPES	PARTICIPANTS	MOYENS DE COORDINATION	ÉCHÉANCE	LOCALISATION
<ul style="list-style-type: none"> - Identification des intervenants - Formation d'un comité de coordination - Élaboration d'un protocole d'entente: <ul style="list-style-type: none"> . responsabilités techniques . responsabilités administratives - Préparation d'un devis d'étude de plan directeur de gestion intégrée des déchets - Réalisation du plan directeur : <ul style="list-style-type: none"> . engagement d'un consultant . coordination et suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - MRC - Ville de La Tuque - La Bostonnais - Langelier - MRC (TNO) - C.F.E.R. - Recyc-Québec - MEF - Comité de coordination - Comité de coordination - Consultant 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre - Rapport au Conseil de la MRC - Rencontres de travail - Présentation du plan directeur à la MRC et au comité de coordination 	<ul style="list-style-type: none"> Automne 2000 Automne 2000 Automne 2000 et hiver 2001 Hiver 2001 Printemps 2001 	<ul style="list-style-type: none"> Sur le territoire visé

PROJET 9 : ■ **Élaborer un cadre de gestion des déchets pour les territoires difficiles d'accès**

OBJECTIF : ■ **Améliorer la gestion des déchets dans les TNO**
 ■ **Conscientiser les utilisateurs du territoire à la problématique relative à la gestion des déchets dans les TNO**

ÉTAPES	PARTICIPANTS	MOYENS DE COORDINATION	ÉCHÉANCE	LOCALISATION
- Identification des intervenants	- MRC		Automne 2000	Pour l'ensemble des territoires non-organisés.
- Former un comité de coordination	- MRC - MEF - MRN - Zecs - Pourvoiries - Exploitants forestiers	- Rencontres	Automne 2000	
- Élaborer la problématique et établir des critères d'analyse	- Le comité de coordination	- Rapport au Conseil de la MRC	Hiver 2001	
- Inventorier les secteurs problématiques et établir une priorisation pour l'implantation de nouveaux sites de dépôt en tranchée	- Le comité de coordination	- Rapport au Conseil de la MRC	Hiver 2001	
- Élaborer un programme de gestion des déchets pour les territoires difficiles d'accès	- Le comité de coordination	- Rapport au Conseil de la MRC	Printemps 2001	
- Élaborer un programme de sensibilisation auprès des utilisateurs	- Le comité de coordination	- Rapport au Conseil de la MRC	Été 2001	
- Campagne de sensibilisation	- Le comité de coordination	- Rapport au Conseil de la MRC	Été 2001	

PROJET 10 : ■ **Évaluer les possibilités d'instaurer un service élargi d'inspection dans les TNO en associant les ministères concernés**

OBJECTIF : ■ **Assurer un meilleur suivi à l'application de la réglementation d'urbanisme dans les TNO**

ÉTAPES	PARTICIPANTS	MOYENS DE COORDINATION	ÉCHÉANCE	LOCALISATION
- Identification des intervenants	- MRC		Automne 2000	Territoires non-organisés
- Former un comité de coordination	- MRC - MRN - MEF	- Rencontre	Automne 2000	
- Établir un mécanisme de fonctionnement: . aspects juridiques . aspects administratifs	- Comité de coordination	- Rapport au Conseil de la MRC	Hiver 2001	
- Élaborer un projet pilote via les programmes d'aide gouvernementaux	- Comité de coordination	- Rencontre de travail et rapport au Conseil de la MRC	Printemps 2001	
- Coordination et suivi	- Comité de coordination	- Dépôt d'un rapport de suivi au Conseil de la MRC	Été 2001	

PROJET 11 : ■ **Détermination et délimitation des zones à risque d'inondation tant en eau libre que par embâcles de la Rivière Dandurand.**

OBJECTIFS : ■ **Harmoniser le développement en fonction des contraintes naturelles reliées aux inondations de façon à réduire les dommages et à protéger d'avantage les personnes et les biens.**

ÉTAPES	PARTICIPANTS	MOYENS DE COORDINATION	ÉCHEANCE	LOCALISATION
■ Effectuer des relevés sur le terrain	MRC et municipalité de Parent	MRC	2000	Rivière Dandurand, dans la municipalité de Parent
■ Détermination des cotes d'inondation	MRC	MRC	2002	
■ Délimitation des zones inondables au besoin	MRC	MRC	2003	
■ Modification du schéma d'aménagement pour l'introduction des cotes et modification des cartes le cas échéant	MRC	MRC	2003	
■ Intégration dans les plans et règlements d'urbanisme de la municipalité de Parent	Municipalité de Parent	Municipalité de Parent	2003	

PROJET 12 : ■ Détermination et délimitation des zones à risque d'inondation en eau libre de la Rivière Saint-Maurice.

OBJECTIFS : ■ Harmoniser le développement en fonction des contraintes naturelles reliées aux inondations de façon à réduire les dommages et à protéger d'avantage les personnes et les biens.

ÉTAPES	PARTICIPANTS	MOYENS DE COORDINATION	ÉCHÉANCE	LOCALISATION
■ Obtenir les informations d'Hydro-Québec sur les ouvrages de retenues	Hydro-Québec, MEF	Suivi périodique auprès du MEF par la MRC	2002	Rivière St-Maurice, La Tuque et MRC (TNO Rive-Ouest)
■ Détermination des cotes d'inondation	MEF, Hydro-Québec	MEF	2002	
■ Délimitation des zones inondables au besoin	MRC	MRC	2003	
■ Modification du schéma d'aménagement pour l'introduction des cotes et modification des cartes le cas échéant	MRC	MRC	2003	
■ Intégration dans les plans et règlements d'urbanisme de la ville de La Tuque et dans la réglementation d'urbanisme des TNO	Ville de La Tuque, MRC (TNO)	Ville La Tuque, MRC	2003	

PROJET 13 : ■ **Détermination et délimitation de toutes les zones à risque d'inondation tant en eau libre que par embâcles des rivières Croche et Bostonnais.**

OBJECTIFS : ■ **Harmoniser le développement en fonction des contraintes naturelles reliées aux inondations de façon à réduire les dommages et à protéger d'avantage les personnes et les biens.**

ETAPES	PARTICIPANTS	MOYENS DE COORDINATION	ÉCHÉANCE	LOCALISATION
■ Effectuer des relevés sur le terrain	MEF, municipalité concernées et MRC	Suivi périodique auprès du MEF par la MRC	2000 à 2002	Rivière Croche dans la municipalité de Langelier, Rivière Bostonnais dans la municipalité de La Bostonnais
■ Détermination des cotes d'inondation	MEF (eau libre), MRC (embâcle)	MEF	2002	
■ Délimitation des zones inondables le cas échéant	MRC	MRC	2003	
■ Modification du schéma d'aménagement pour l'introduction des cotes et modification des cartes le cas échéant	MRC	MRC	2003	
■ Intégration dans les plans et règlements d'urbanisme des municipalités concernées	Municipalités de Langelier et La Bostonnais	Municipalités de Langelier et de La Bostonnais	2003	